



Bail solidaire et séparation du compagnon

Par Visiteur

Bonjour,

Je vous demande de bien vouloir m'éclairer sur ce sujet délicat. Je me suis installé dans un appartement avec ma compagne (non mariés, non pacsés), nous avons signé le même bail. Elle veut partir mais visiblement n'a pas donné congé au propriétaire (lettre de résiliation de bail) ou je n'en suis pas informé.

Mes questions ont les suivantes :

Suis-je en droit de savoir si mon ex-compagne à envoyer cette lettre au propriétaire ?

Est-ce que si je parts de ma propre initiative respectant le contrat du bail, elle se retrouvera seule à devoir payer le loyer ?

Est-elle obligée de rédiger la lettre de résiliation pour se détacher de ces responsabilités ?

Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Suis-je en droit de savoir si mon ex-compagne à envoyer cette lettre au propriétaire ?

Que votre amie ait ou non envoyé sa lettre de préavis cela n'a aucune importance car légalement elle demeure co-titulaire du bail.

Autrement dit elle ne désolidarise pas des dettes afférentes au logement.

Est-ce que si je parts de ma propre initiative respectant le contrat du bail, elle se retrouvera seule à devoir payer le loyer ?

Juridiquement non. Disons qu'effectivement si elle n'a pas donné son préavis le propriétaire va se retourner contre elle dans un premier temps mais il peut aussi très bien se tourner vers vous et elle aussi.

Est-elle obligée de rédiger la lettre de résiliation pour se détacher de ces responsabilités ?

Cela n'aura aucune valeur. Elle demeure jusqu'à la fin du bail co-titulaire du contrat.

Bien cordialement